

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales  
7.10 divers

L'an deux mille vingt-trois le six février à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du deux février se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

**PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. VOSNIER, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON  
**EXCUSE** : M. BONVOISIN

**N° 2-2023 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), auprès du Département de l'Eure et auprès de tout autres organismes pour le projet d'aménagement du pôle intercommunal situé à Quillebeuf sur Seine**

Le Pôle animation famille de Quillebeuf sur Seine a été construit en 2008, par l'architecte Eric DUVAL. Il s'agissait du Siège de l'ancienne Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine, qui a disparu le 1er janvier 2017 suite à sa fusion avec la Communauté de communes du Roumois Nord, de la Communauté de communes du canton de Bourgtheroulde-Infreville et Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne, pour donner naissance à la Communauté de communes Roumois Seine.

Le 1er janvier 2019, la Commune de Quillebeuf en Seine a quitté la Communauté de communes Roumois Seine pour rejoindre celle de Pont-Audemer Val de Risle. Cet immeuble est ainsi entré dans le patrimoine de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle et n'a plus à ce jour aucune fonction « administrative ».

Il s'agit d'un bâtiment tertiaire, en excellent état, qui développe une surface totale de 1280 m<sup>2</sup>, et qui dispose de 35 places de stationnement.

En fin d'année 2021, le bâtiment était occupé partiellement par les activités suivantes:

- L'accueil péri scolaire : tous les jours, toute l'année.
- L'ALSH (accueil de loisir sans hébergement) et relai Adolescents : toute l'année
- Le RAM : aujourd'hui, le RAM est présent ponctuellement mais a vocation à être présent à temps plein.

De nombreux locaux sont donc libres et en parfait états. La configuration du bâtiment permettant de scinder les activités en deux groupes, afin de séparer les flux. Voici le schéma de principe retenu :

- Un groupe de bureaux desservis par l'accès principal du bâtiment, a été dédié aux activités de santé. Nous y avons implanté en 2022 :

- Un cabinet infirmier
  - Un cabinet psychologue
  - Une ostéopathe
  - Une kinésithérapeute
  - La permanence du médecin du PASS
  - La permanence du médecin et de l'infirmier de la PMI
- Un groupe de bureaux destinés aux activités d'entreprises tertiaires. Cet ensemble n'est pas opérationnel pour le moment car cela nécessite des travaux de séparation entre les locaux dédiés aux entreprises et le pôle enfance jeunesse.
  - Le pôle enfance jeunesse. Ce dernier fonctionne parfaitement et sera regroupé à l'extrémité du bâtiment grâce à quelques travaux d'aménagement.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

**VU** le code général des collectivités ;

**VU** la délibération n°100-2022 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

**CONSIDERANT** la volonté de renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous ;

**CONSIDERANT** que ce projet d'aménagement permettra la cohabitation de plusieurs activités et ainsi optimiser l'utilisation de ce bâtiment ;

**CONSIDERANT** que ce pôle améliorera l'offre de santé sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que le plan de financement ci-dessous permettra à la CCPAVR d'engager la réalisation de ce projet :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Gros œuvre	25 000,00 €	Etat (DETR)	40,00%	42 945,00 €
Menuiserie intérieur (cloison, doublage, cuisine)	20 000,00 €	Département de l'Eure	40,00%	42 945,00 €
Carrelage/faïence	5 000,00 €	CC Pont-Audemer / Val de Risle	20,00%	19 110,00 €
Peinture	20 000,00 €			
Électricité	20 000,00 €			
Plomberie/chauffage	15 000,00 €			
<b>Total</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>105 000,00 €</b>

*Il est proposé au Bureau Exécutif,*

- **DE SOLLICITER** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DE SOLLICITER** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

- **D'INSCRIRE** les montants du Budget Primitif 2023
- **DE DEMANDER** l'autorisation de démarrage anticiper des travaux

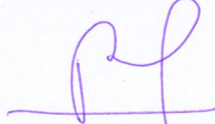
*Le Bureau Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **SOLLICITE** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les montants du Budget Primitif 2023
- **DEMANDE** l'autorisation de démarrage anticiper des travaux

Pont-Audemer, le 6 février 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL



Acte publié le 10.02.23

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20230206-2-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2023  
Date de réception préfecture : 10/02/2023